

« J'ai honte d'être français
aujourd'hui » m'a écrit un
collègue...

écrit par Thérèse Zrihen-Dvir | 27 juillet 2025





« Que la France devienne antisémite, pro-palestinienne, et qu'elle milite pour le Hamas... Ce n'est pas moi et c'est analogue pour de nombreux Français aussi. ».

« Si les chefs d'État français possédaient 1% du courage, de responsabilité, de nationalité, du souci de leurs concitoyens comme le font les chefs d'État successifs israéliens, nous n'aurions jamais atteint ce niveau de bassesse dans tous les domaines ».

« Offrir un État à la terreur, légitimer le massacre d'innocents civils durant leur sommeil, violer des femmes, des jeunes filles et même des hommes avant de leur tirer une balle dans la tête... faire d'un bébé un rôti dans un four, éventrer des femmes enceintes... Ce n'est pas moi et cela ne sera jamais moi !!! J'ai déjà du mal à supporter la shoah et la participation tacite ou pas, de la France de Vichy dans le transfert de ses citoyens juifs de France... me bouleverse et me poursuit comme un cauchemar à ce jour. Une répétition de ce scénario ne peut avoir lieu. Point final !!! »

Déduction que chacun de nous peut aisément soustraire de cette tournure envers les Juifs.

Mais, à l'évidence, il y a d'autres éléments qui jouent sur le psychisme des Français/Européens concernant les juifs et Israéliens, et que l'on peut définir comme :

– Comment un migrant juif, sans richesses, ni biens, réussit à s'affirmer, à devenir un élément important dans le rouage de l'hébergeur ? Nous les avons reconnus à la tête des sociétés... et dans tous les domaines, qu'ils soient universitaires, culturels, économiques, sociaux, entre autres.

Une poignée d'homme avec une résilience sans pareille, une ingéniosité inégalable, une persévérance et une intelligence qui font d'eux des maîtres... mais en parallèle, engendrent la jalousie, la convoitise et la haine. Car c'est bien ces aspects qui ont provoqué l'ire d'Hitler et des Allemands et les ont poussés à décimer ce peuple, sans distinction hormis celle d'être juif – parfois même plus ou moins juif !

C'est évidemment le même cas pour Israël. Un cordon de terrain aride et rocailleux, des marécages, la malaria, entre heurs et malheurs, dans les mains de quelques milliers de Juifs, est devenu une terre fertile, verdoyante où ses habitants sont heureux et peuvent vivre sans aucune dépendance des autres.

En quelques décennies seulement, et en dépit des guerres infligées par la ligue arabe contre les Juifs d'Israël, ce lopin de terre est devenu une puissance régionale qui défie, nargue et excite tous ceux dont la convoitise exacerbée, ne permet plus un interstice à la logique, à l'admiration, à la collaboration, à l'empathie et à la paix.

Ces mêmes Arabes qui se prétendent palestiniens, ont eu

maintes fois l'occasion de vivre en paix avec leurs voisins Juifs, mais ont préféré les provoquer, leur porter atteinte au point de les contraindre à se redresser, à exiger leurs droits à la vie, à leurs terres ancestrales, et à les combattre et même ne plus pouvoir considérer toute association avec ces Arabes, nourris au sein de la haine de l'autre – juif ou pas.

Alors, Macron se permet de s'aligner aux côtés des Arabes pour des raisons que tous les Français ne peuvent ignorer... et éjaculer ses menaces de reconnaître un État palestinien inexistant...

Menaces qui ne font que chatouiller Netanyahu et Donald Trump qui ont eu au moins l'intelligence de lire la charte de l'ONU avant de progresser ou de se précipiter vers le gouffre du mensonge.

**Seul Israël peut créer un État palestinien. Et
Vlan !!!**

Si la France ou l'ONU pouvaient le faire, il y a bien longtemps qu'ils l'auraient fait. Mais la charte de l'ONU les en empêche.

**L'ONU NE PEUT PAS CRÉER D'ÉTAT PALESTINIEN : LA
RÉSOLUTION 80 DE SA CHARTE LE LUI INTERDIT**

La Charte des Nations Unies est un traité international. La résolution 80 de cette même charte de l'ONU a force de traité international.

Appliquée au cas de la Palestine, elle explique que les Droits qui ont été accordés aux Juifs sur la terre d'Israël ne peuvent être modifiés d'aucune façon, sauf si un accord de tutelle entre les États ou parties

concernés ne transforment ce mandat en tutelle, ou en « territoire sous tutelle ». Or ce n'est pas le cas.

En vertu du chapitre 12 de la même Charte, l'ONU avait une fenêtre de trois ans pour procéder à un changement – entre le 24 octobre 1945 (date où la Charte des Nations Unies est entrée en vigueur) et le 14/15 mai 1948, date où le mandat britannique sur la Palestine a expiré et l'État d'Israël a été proclamé.

Aucun accord de ce genre n'a été passé pendant ces trois ans, et ainsi, les droits accordés aux juifs dans le mandat britannique sur la Palestine ont force exécutoire, et l'ONU est bloquée par cet article 80. Elle ne peut ni l'annuler ni le modifier.

L'ONU n'a aucune possibilité de transférer une partie des Droits qui ont été accordés au peuple juif sur la Palestine à une entité non-juive, en l'occurrence, l'Autorité palestinienne. Tous les juristes de l'ONU le savent, tous les spécialistes du droit international le savent, et butent sur cette résolution incontournable.

Cela n'empêche pas la propagande de diffuser régulièrement ce que les médias disent sur la « violation par Israël du droit international ».

Plus besoin de vous faire un croquis, vous vous doutez bien que les journalistes n'ont aucune connaissance du droit international, et qu'ils se contentent de répéter comme des perroquets, ce que d'autres s'évertuent à proclamer.

Alors, Macron et consorts... vous ne faites que vous ridiculiser et votre ignorance fait de vous des véritables charlatans.

AM ISRAËL HAY

Thérèse Zrihen-Dvir